

## Pratiques foncières et logiques paysannes. Le métayage dans une communauté zapotèque (Oaxaca, Mexique)

Jean-Philippe COLIN\*

ON ASSISTE, depuis deux décennies, à un regain marqué de l'intérêt des économistes pour l'analyse des contrats agraires, et en particulier du métayage. Une caractéristique majeure de ces analyses – essentiellement théoriques – est de s'éloigner du modèle néo-classique orthodoxe, en reconnaissant l'imperfection des marchés, les asymétries informationnelles, les comportements opportunistes, ou encore l'incertitude. Selon les auteurs, le métayage sera ainsi perçu comme un système d'incitation, comme une institution permettant le partage des risques, comme un palliatif aux imperfections des marchés, ou encore comme un arrangement institutionnel assurant la réduction des coûts de transaction<sup>1</sup>.

Pour le chercheur qui s'intéresse aux pratiques de métayage, et qui étudie ainsi les modes de faire-valoir tels que pratiqués concrètement en un lieu donné, ces modèles théoriques contemporains présentent un intérêt avant tout heuristique, en fournissant un ensemble de concepts (coûts de transaction, asymétrie informationnelle, comportements opportunistes) et de paramètres « généraux » (rôle du risque, de l'imperfection des marchés, etc.) qui peuvent être associés à une connaissance « locale-spécifique » pour produire des hypothèses testables lors de la recherche empirique. Ces modèles théoriques suggèrent également de prendre du recul par rapport à l'objet d'étude pour mieux en comprendre la logique : le métayage ne peut être analysé en faisant abstraction des autres modes de faire-valoir pratiqués ou théoriquement envisageables, du fonctionnement du marché du travail, de celui du crédit, etc.

Mais, au-delà de ces apports indiscutables, ces travaux présentent trois limites majeures : le substrat empirique des analyses reste des plus limités ; les modèles de décision des acteurs restent postulés plus que posés comme des objets d'étude ; enfin, la majorité des auteurs contemporains inscrivent leur recherche dans la quête – illusoire selon nous – d'un modèle explicatif

---

\* UMR MOISA, Ensam-Inra, Station d'économie rurale, 2, place Viala, 34060 Montpellier cedex 1.  
Courriel : <colin@ensam.inra.fr>

1. Les coûts de transaction correspondent aux coûts induits, lors d'une transaction, par le fait de devoir trouver un partenaire, de négocier l'accord, de contrôler la qualité du produit ou du service, de contrôler le respect des termes du contrat et de résoudre les conflits qui peuvent surgir : COLIN, 1995.

universel. Tout en retenant les enseignements des recherches économiques contemporaines, l'étude de cas ici proposée tentera donc d'explorer les logiques d'acteurs à l'œuvre, dans toute leur complexité.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le métayage est une pratique foncière commune dans les *haciendas* des Vallées Centrales de l'État d'Oaxaca. Sous cette forme, il disparaît dans les années 1930 avec la réforme agraire, qui conduit au morcellement des grands domaines et à la redistribution de leurs terres. Il reste cependant pratiqué au sein des communautés villageoises. L'observation de la communauté zapotèque de San Lucas Quiavini (SLQ) offre l'occasion de mieux comprendre un tel arrangement institutionnel, dans le contexte actuel des Vallées Centrales<sup>2</sup>. Plus qu'à une description structurelle, ce texte s'attachera à expliciter les logiques économiques qui conduisent les acteurs à céder ou non, à prendre ou non, une parcelle en métayage<sup>3</sup>.

### Mise en valeur et mode de faire-valoir à San Lucas Quiavini

Globalement, on peut estimer qu'à SLQ, un exploitant sur deux pratique ou a pratiqué le métayage (*cultivo a medias*), en tant que tenancier ou propriétaire. Le métayage est en effet le plus souvent combiné avec le faire-valoir direct, par les propriétaires comme par les tenanciers. Le métayage à SLQ ne relève donc pas d'une relation structurelle entre un grand propriétaire foncier et un tenancier-paysan sans terre. Les termes de « tenancier » et « propriétaire » utilisés dans ce texte se réfèrent donc aux seules parcelles faisant l'objet d'un arrangement en faire-valoir indirect et ne désignent en rien des statuts exclusifs et pérennisés.

L'importance relative du métayage dans les exploitations concernées est variable : elle est décisive pour les petits exploitants<sup>4</sup> prenant en métayage (de l'ordre de 80 % des superficies semées), ainsi que pour les petites exploitations cédant en métayage une partie au moins de leurs disponibi-

2. Étude réalisée dans le cadre d'un programme de recherche associant l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement, ex-ORSTOM) et l'Institut de Socio-économie du *Colegio de Postgraduados en Ciencias Agrícolas* (Montecillo, Mexique).

3. L'analyse s'appuie sur des données collectées en 1993 auprès d'un échantillon de 55 exploitations (sur 336), et sur des entretiens informels conduits par la suite (ultime actualisation en février 1996). Du fait de la contrainte de volume, on proposera ici une analyse très synthétique des pratiques foncières (pour une analyse plus complète, voir COLIN, 2003).

4. La distribution foncière à SLQ est caractéristique d'une agriculture minifundiste : en moyenne, chaque exploitant enquêté possède 3,5 ha, avec un maximum de 13 ha. Les terres dites communales, mais appropriées individuellement, représentent 82 % des superficies contrôlées ; les parcelles *ejidales* se limitent à 9 % de la superficie possédée par les producteurs enquêtés (l'*ejido* est une institution agraire héritée de la réforme agraire ; la possession *ejidal* peut être définie comme un droit d'usufruit individuel ou collectif sur la terre). Les producteurs peuvent également « ouvrir » des parcelles de culture dans l'indivis communal (réellement commun aux villageois) que constituent les zones hautes du terroir, utilisées pour le parcours des animaux et la collecte du bois (9 % des superficies lors des enquêtes) ; il suffit pour cela d'en aviser le bureau des biens communaux. La simplicité de cette forme d'accès à la terre s'explique de toute évidence par le peu d'intérêt porté par les villageois à l'ouverture de telles parcelles, coûteuse en travail au regard de la production qui peut en être tirée. Aucune parcelle du terroir n'a le statut de « *pequeña propiedad* » (ou propriété privée formelle, selon

lités foncières (deux fois la superficie semée en faire-valoir direct). Pour les autres, elle se limite à environ 20% des superficies semées.

L'arrangement est conclu essentiellement au sein de la communauté, voire de la famille (dans 40% des cas), mais certaines parcelles sont localisées sur les terroirs de communautés proches, en particulier le gros bourg de Tlacolula. Le « contrat » de métayage est informel, conclu sans témoins ni document écrit, pour la durée d'une saison de culture mais reconductible au gré de la volonté des acteurs. En règle générale, l'accord est effectivement renouvelé sur plus d'une campagne (lors des enquêtes, 67% des contrats correspondaient à un accord reconduit entre deux et cinq ans, la durée maximale déclarée étant de 20 ans).

Le métayage représente un type de faire-valoir indirect quasi exclusif. Une seule location a été enregistrée lors des enquêtes et deux autres seulement nous ont été mentionnées dans le passé, tous les villageois s'accordant à reconnaître qu'il s'agit d'une pratique qui revêt à SLQ un caractère exceptionnel.

L'arrangement « à medias » porte sur des parcelles de *milpa*. La *milpa*, association du maïs (composante largement dominante), du haricot et de la courge, est caractéristique de la production agricole régionale depuis les temps préhispaniques. Elle marque l'économie agricole du village, en couvrant 90% des superficies cultivées. La production est tournée vers l'autoconsommation : le maïs-grain, le haricot et la courge sont destinés à la consommation des ménages; les tiges et feuilles de maïs (*zacate*), les gousses de haricot et le maïs piqué sont utilisés pour l'alimentation des animaux. La culture de la *milpa* est conduite à partir de variétés locales, le plus souvent sans fertilisation chimique; la fumure organique est utilisée lorsque le producteur dispose d'animaux. Un labour est parfois effectué au tracteur, mais toutes les autres opérations culturales sont réalisées en culture attelée et manuelle. Le rendement, variable selon les années et les parcelles, reste faible (300 kg de maïs-grains en moyenne en 1992); il dépasse rarement 800 kg/ha, du fait de fortes contraintes agroclimatiques. Des Vallées Centrales, celle de Tlacolula présente en effet les conditions naturelles les moins favorables à la production agricole<sup>5</sup>. Les sols de SLQ sont minces, peu fertiles, et la contrainte pluviométrique est d'autant plus forte que l'agriculture reste essentiellement pluviale (seules 3% des superficies possédées par les producteurs enquêtés sont irriguées).

L'arrangement de métayage pratiqué sur une parcelle de *milpa* à SLQ définit un échange [*terre + semences*] - [*travail avant récolte*] :

la terminologie de la Réforme agraire). Il existe un marché foncier local des parcelles communales appropriées individuellement, mais les transactions restent limitées aux membres de la communauté. Ce marché est loin d'être marginal. Sur 191 ha possédés par 54 producteurs enquêtés (pas d'information dans un cas), 66 ha ont été achetés, soit 35% de la superficie. Près d'une exploitation sur deux (24/54) a eu accès à la terre, en totalité ou en partie, par un achat.

5. KIRKBY, 1973.

- le propriétaire fournit la terre et les semences;
- le métayer réalise l'ensemble des travaux de préparation du sol (à l'exception de l'éventuel labour au tracteur), de semis et d'entretien en culture attelée et manuelle, ce *jusqu'à la récolte*;
- le coût éventuel de la fertilisation chimique ou du labour au tracteur est partagé par moitié;
- chacun récolte et transporte la part de la production qui lui revient;
- la production (maïs-grain, cannes de maïs (*zacate*) servant de fourrage, haricots et courges) est partagée par moitié.

Interrogeons-nous maintenant sur les fondements du choix du métayage, de préférence (a) à la location ou au travail rémunéré, dans le cas des tenanciers, et (b) à l'exploitation en faire-valoir direct avec emploi de main-d'œuvre rémunérée, ou à la location, dans celui des propriétaires fonciers. Pour des tenanciers, prendre une parcelle en métayage n'exclut cependant pas de s'employer à temps partiel comme manœuvres; en fait, il leur arrive à pratiquement tous de louer leur attelage ou de s'employer comme journaliers. Il en va de même pour la majorité des exploitants cédant une parcelle en métayage ou ne travaillant qu'en faire-valoir direct.

#### De l'irrationalité des acteurs ?

On recherchera, dans un premier temps, si un calcul économique fondé sur une valorisation des facteurs de production et des produits aux prix du marché local permet d'expliquer les pratiques foncières observées. La location n'est pas considérée ici comme une alternative, dans la mesure où elle n'entre pas véritablement dans la gamme des options envisagées par les acteurs – du moins sous la forme d'un calcul formalisable; il n'existe d'ailleurs pas de valeur de marché permettant d'évaluer le montant de la rente locative.

Du point de vue du tenancier, on peut comparer les résultats des options « prendre une parcelle d'un hectare en métayage » ou « vendre sa force de travail (travail manuel et culture attelée) sur le marché local, pour un nombre de jours correspondant à celui qui aurait été investi dans une parcelle prise en métayage ». La rémunération implicite de la journée de travail consacrée à une parcelle prise en métayage<sup>6</sup> (de 12 à 8 \$, selon le rendement pris en compte) est alors toujours largement inférieure au salaire de marché (20\$). Il serait donc dans l'intérêt des tenanciers, au vu de ce calcul, de ne pas prendre de parcelle en métayage et de travailler exclusivement comme journaliers (en culture manuelle et avec attelage).

6. Production totale d'un demi-hectare (maïs-grain, *zacate*, courge et haricot), rapportée au travail investi sur un hectare jusqu'à la récolte, et sur un demi-hectare pour la récolte et le transport. Tous les coûts et prix mentionnés dans ce texte correspondent à ceux en vigueur en 1993, avec un taux de change de l'ordre d'un peso (\$) pour 1,8 francs français. Voir COLIN, 2003, pour une présentation détaillée des calculs.

Un calcul tout aussi simple fait apparaître l'intérêt du métayage pour le propriétaire, comparativement à l'emploi de main-d'œuvre rémunérée. La comparaison porte sur un hectare travaillé en faire-valoir direct en payant la location de l'attelage et les manœuvres, et un hectare confié en métayage. Pour le propriétaire, le contrat de métayage se traduit par (a) une économie sur les coûts de production à l'hectare, avant la récolte et déduction faite de sa participation au titre de la fourniture des semences et au co-financement du labour au tracteur, et (b) par un manque à gagner venant du fait que le métayer conserve la moitié de la production: ce manque à gagner correspond à la valeur de la moitié de la production *sur pied*. Selon le rendement, le gain net procuré au propriétaire par le contrat de métayage, comparativement à la location de l'attelage et au paiement des manœuvres jusqu'à la récolte, est de 415 à 495\$. Céder une parcelle en métayage semble donc particulièrement intéressant. Pourtant, les enquêtés considèrent quasi systématiquement qu'il est préférable, lorsque cela est possible, de travailler en faire-valoir direct en employant des journaliers, plutôt que de donner « à medias ».

Que le métayage soit pratiqué par les tenanciers (alors qu'ils y perdent, selon ce calcul) comme par certains propriétaires (qui sont censés y gagner, mais qui préféreraient une formule apparemment moins attrayante), réclame donc une analyse dépassant ce simple calcul économique.

### Le jeu de déterminants multiples

Dans un premier temps, on fera apparaître les principaux déterminants économiques des pratiques foncières, tout en notant qu'aucun ne permet, à lui seul, d'apporter une explication satisfaisante de ces dernières.

### *Le déséquilibre terre/travail*

La pratique du faire-valoir indirect vient, en première analyse, d'un déséquilibre entre les disponibilités en terre et les disponibilités en force de travail (manuelle et par traction animale). Deux indicateurs-clés en rendent compte: la superficie possédée par actif familial et la disponibilité ou non d'un attelage. En moyenne, les exploitations prenant en métayage disposent d'une superficie de 2 ha par actif, contre 4,4 ha pour celles qui cèdent au moins une parcelle en faire-valoir indirect, et 3,2 ha pour celles travaillant uniquement en faire-valoir direct; 85% des exploitations qui prennent en métayage ont un attelage, contre 37% de celles qui cèdent en métayage et 68% de celles travaillant en faire-valoir direct. Le couple terre/travail n'explique toutefois que partiellement le mode de faire-valoir: certaines exploitations ne disposant pas d'actifs familiaux ou d'attelage ne cèdent pas « à medias »; d'autres exploitations, disposant à l'évidence d'une capacité de travail excédentaire, ne prennent pas de parcelle en métayage. L'analyse des pratiques foncières à SLQ impose de dépasser cette mise en corrélation simple, et d'avoir recours à des facteurs relevant tant du

contexte de la prise de décision, que de la situation propre des acteurs et du raisonnement économique mis en œuvre.

### *Imperfection du marché des locations d'attelage*

Tous les producteurs enquêtés soulignent le risque de ne pas trouver d'attelage à louer au moment opportun, et insistent sur le fait que la recherche de cet attelage requiert une dépense d'énergie non négligeable, en particulier lors des périodes de forte activité (semis, entretiens conditionnés par des précipitations erratiques). Dans un tel contexte, pour une exploitation qui ne dispose pas d'un attelage, céder ses terres à un métayer garantit l'accès à l'attelage de ce dernier. L'analyse demande cependant à être complétée par la prise en compte d'autres facteurs, dans la mesure où toutes les exploitations qui ne disposent pas d'un attelage ne donnent pas pour autant leurs terres en métayage et où, lorsqu'elles le font, il arrive qu'elles continuent à exploiter une partie de leur patrimoine foncier en faire-valoir direct (tableau 1).

Tableau 1.  
Typologie des exploitations enquêtées, selon le MFV

Type	Nbre UP	MFV	Attelage	Nbre d'actifs	Sup. possédée (ba)	Sup. FVI (ba)	Sup. semée (ba)	Sup. récoltée (ba)	Autres revenus éventuels
1a	8	1/2+	oui*	1,1	0,8	2,75	3,5	2,2	Location attelage, journalier
1b	5			1,2	4,75	1	5,75	5,25	
2a	3			1/2-	1,3	9	1,5	7,5	
2b	5	non	0,6		2,5	2	1,1	1,75	Journalier
3a	14	FVD	oui	1,2	2,8			Location attelage, journalier, USA	
3b	9			1,2	6,3			USA Services	
3c	9		non	1,2	1,8			Journalier	
3d	5			0,4	4,4			USA	

\* À deux exceptions près, dans le cas des tenanciers: un exploitant du groupe 1b et un exploitant du groupe 1a. UP: unité de production; MFV: mode de faire-valoir; 1/2+: exploitation prenant en métayage; 1/2-: exploitation cédant en métayage; FVD: faire-valoir direct; USA: transferts migratoires. Une superficie donnée ou prise en métayage signifie une superficie récoltée de moitié.

Malgré le risque induit par la location de l'attelage, certains producteurs préfèrent ainsi recourir aux prestations de service en culture attelée plutôt qu'à un métayer.

Du point de vue des tenanciers, cette imperfection du marché des locations contribue à expliquer la relation positive entre possession d'un attelage et prise d'une parcelle en métayage à SLQ : à deux exceptions près, tous les tenanciers enquêtés disposaient d'un attelage<sup>7</sup>. On notera d'ailleurs que l'achat de ce dernier prime toujours, dans le procès d'accumulation de capital, sur l'achat de terre<sup>8</sup>.

#### *Nécessité de supervision des manœuvres agricoles*

Relativement au travail manuel rémunéré, le problème, du point de vue des propriétaires, semble être moins de trouver des manœuvres au moment opportun (à la différence de la location d'attelage), que la nécessité de superviser leur travail, sur la parcelle. Cette contrainte est souvent accentuée par le morcellement des patrimoines fonciers<sup>9</sup>. Le problème de supervision concerne plus spécifiquement les exploitations gérées par des femmes et des personnes âgées. Il se pose également, mais avec une moindre intensité, pour les propriétaires dont les disponibilités foncières dépassent la capacité de travail, ou pour ceux qui sont très occupés par des activités hors-exploitation. Céder une parcelle en métayage peut alors être vu comme une solution à ce problème de contrôle, du fait de l'intéressement du tenancier à la production.

#### *Une stratégie d'auto-provisionnement*

Un élément déterminant des pratiques foncières pour les tenanciers comme pour les propriétaires tient en une stratégie très explicite d'auto-provisionnement en maïs et, pour ceux dotés d'un attelage, en fourrage.

Plusieurs facteurs interviennent dans cette stratégie. Le risque lié à l'approvisionnement en maïs sur le marché, auquel on pourrait penser, n'intervient pas, cet approvisionnement étant possible toute l'année à prix garanti auprès du magasin local de la CONASUPO (entreprise d'État). Ce point doit cependant être nuancé, le maïs *criollo* produit dans le cadre de l'exploitation, et celui acheté à la CONASUPO, importé ou pour le moins non *criollo*<sup>10</sup>, n'étant pas directement substituables, car d'un point de vue organoleptique, le premier est très explicitement préféré au second. Les producteurs évoquent souvent cette considération organoleptique pour expliquer le fait qu'ils préfèrent produire le maïs plutôt que de l'acheter. Ce critère, et donc

7. Dans l'un des deux cas, l'accès à l'attelage de la propriétaire était toutefois assuré ; un seul tenancier dépendait donc de la location d'attelage.

8. Ce dernier représente un investissement lourd : le prix d'une paire de bœufs était en 1993 de l'ordre de 3 000\$ pour des animaux de race créole, de l'ordre de 5 300\$ pour des croisés de zébus, soit la valeur de 0,5 à 1 ha de terres en plaine, de 25 à 50% de celle d'une maison, ou encore de 150 à 265 jours de travail comme manœuvre agricole.

9. 70 % des patrimoines fonciers se composent de plus de deux parcelles.

10. En l'absence d'un marché bien développé pour le maïs local (la vallée de Tlacolula étant, dans son ensemble, déficitaire en maïs), l'offre vient essentiellement des magasins de la CONASUPO.

indirectement l'imperfection du marché du maïs, joue à l'évidence, mais les cas de modification des habitudes alimentaires sous la pression des circonstances sont trop nombreux pour qu'on lui confère le rôle déterminant dans la logique d'autoconsommation, face à des facteurs liés à la situation des acteurs. De fait, dans une économie marquée par une forte incertitude climatique, un très faible niveau d'accumulation, des excédents agricoles réduits, l'absence d'accès aisé au crédit pour faire face aux situations critiques, une incertitude sur les futurs termes de l'échange entre revenu du travail et biens de consommation<sup>11</sup>, etc., assurer l'alimentation du groupe domestique constitue une priorité fondamentale. La logique est alors de garantir tout ou partie des besoins alimentaires de la famille, même si cela semble aller à l'encontre de ce qu'un calcul en termes monétaires pourrait suggérer. Cette logique caractérisée de *safety first*<sup>12</sup>, qui vise à garantir l'approvisionnement familial en cas de désastre, est bien connue des chercheurs travaillant sur les sociétés paysannes en conditions marginales. Enfin peut jouer une logique de minimisation des débours monétaires (ne pas acheter ce qui peut être produit au sein de l'exploitation), sur laquelle on reviendra ultérieurement.

Du fait de cette stratégie d'auto-approvisionnement, les tenanciers prendront une parcelle en métayage plutôt que de dépendre uniquement ou principalement des revenus tirés du marché du travail pour garantir leur consommation domestique (la location resterait toutefois une alternative, sur la base de ce seul critère). Cette stratégie explique également que les propriétaires excluent la location au profit du métayage (perception d'une rente en nature), et qu'ils jugent préférable, lorsqu'ils en ont la possibilité, de produire en faire-valoir direct en employant une main-d'œuvre rémunérée, afin de conserver toute la production, plutôt qu'en métayage, tant que l'autoconsommation du groupe domestique n'est pas assurée<sup>13</sup> et cela même si un tel choix ne semble pas être le plus économique. Le cas des exploitations qui ne disposent pas d'attelage ni, pour certaines, de main-d'œuvre domestique, et qui produisent tout de même en faire-valoir direct, en payant la location de l'attelage et les manœuvres est à cet égard révélateur : en se limitant aux seuls débours monétaires, le coût de production par kg de maïs était en 1993 de 1,4\$ dans l'hypothèse d'un bon rendement, contre une valeur d'achat à la CONASUPO de 0,8\$.

Cette logique d'auto-approvisionnement ne concerne pas seulement l'alimentation humaine : certains tenanciers expliquent qu'ils prennent une

---

11. Le pouvoir d'achat du salaire journalier, exprimé en maïs, a été réduit de 20% entre 1993 et 1996 (le *journal* passant de 20 à 25 \$, alors que le prix du maïs augmentait de 0,8 à 1,2 \$/kg).

12. LIPTON, 1968.

13. Le fait de céder une parcelle en métayage lorsque cette autoconsommation n'est pas assurée renvoie non à un choix, mais à un jeu de contraintes : absence d'attelage dans un contexte de contraintes de trésorerie, ou faibles capacités de supervision de la main d'œuvre rémunérée (exploitants âgés, pluri-actifs).



parcelle en métayage moins pour la production de maïs-grain que pour celle de *zacate*. Cette pratique peut venir du risque de ne pas pouvoir s'approvisionner sur le marché, en particulier pendant la saison critique (vers juillet), c'est-à-dire de l'imperfection du marché des fourrages. Elle semble cependant correspondre surtout à de fortes contraintes de trésorerie, conduisant à un objectif (ou à une obligation) de minimisation des débours monétaires et, plus en amont, à la stratégie *safety first* évoquée précédemment. Le coût de l'alimentation animale représenterait, en effet, en cas de recours au marché, l'équivalent de 55 jours de travail comme manœuvre ou de 22 jours de location d'attelage. Les tenanciers préfèrent s'engager dans un arrangement «à medias» et assurer ainsi leur accès au *zacate*, de manière à réserver leurs disponibilités monétaires pour le financement d'autres types de dépenses.

#### *Contraintes de financement et stratégie de minimisation des débours monétaires*

Le métayage se traduit, pour le propriétaire, par une réduction des dépenses de production (relativement au faire-valoir direct avec emploi de main-d'œuvre rémunérée) et de consommation (une cession en location imposerait l'achat du maïs). Pour le tenancier, le métayage présente le même avantage de réduction ou de disparition des achats d'aliments (alimentation tant humaine qu'animale), par comparaison avec des activités salariées plus exclusives, mais évite aussi le versement *ex ante* d'une rente en espèces, relativement à une location.

Les pratiques visant la réduction des débours monétaire ne se limitent pas au métayage: rémunération en nature de la récolte du *zacate*, échange de journées de travail avec l'attelage contre du *zacate*, celui de journées de travail manuel, ou encore échange de journées de travail manuel contre des journées de travail avec attelage ou un labour au tracteur, etc.

En toute rigueur, il conviendrait de dissocier la *contrainte* de financement, qui peut imposer le métayage au propriétaire (dans l'incapacité de financer les coûts de production) comme au métayer (économie du débours monétaire que représenterait la location), d'une *stratégie* de minimisation des débours monétaires, à laquelle le discours de nombre d'acteurs fait référence très explicitement, et qui conduira à faire le choix d'un tel mode de faire-valoir. Les données disponibles ne permettent pas toutefois de toujours les distinguer clairement. Il semble que tant que l'auto-approvisionnement n'est pas assuré en tout ou partie, le métayage soit à expliquer, du point de vue du propriétaire, par la contrainte de financement davantage que comme l'expression d'une stratégie de minimisation des débours monétaires engagés dans le procès de production. Par contre, une fois l'auto-approvisionnement assuré, cette stratégie interviendrait de façon sensible dans les pratiques foncières. Dans une économie où les entrées de numéraire sont réduites, tout ce qui peut être économisé grâce à l'auto-

fourniture l'est, les acteurs préférant affecter le numéraire disponible à d'autres usages.

Cette attitude vis-à-vis de la sphère monétaire, qui conditionne les catégories entrant en jeu dans le raisonnement économique et leur valorisation, n'exclut pas que les valeurs monétaires puissent parfois jouer un rôle d'équivalent dans des transactions réalisées hors marché. Certaines des pratiques visant la minimisation des débours monétaires, évoquées précédemment, sont régies par des normes explicites de valorisation de chaque facteur entrant dans l'échange, correspondant au rapport des valeurs de marché<sup>14</sup>. En d'autres termes, les valeurs de marché servent d'étalon pour des transactions gérées hors flux monétaires. Une telle situation, dans laquelle la monnaie sert simplement à établir des équivalences lors de l'échange, était déjà courante au XVII<sup>e</sup> siècle, du fait de la rareté du numéraire<sup>15</sup>.

#### *En amont, le rôle du crédit*

Tant la stratégie *safety first* que les contraintes de financement et leur corollaire fréquent – la stratégie de minimisation des débours monétaires –, doivent être resituées dans un contexte de forte contrainte de crédit. Le village est largement resté en marge de l'attribution de crédits bancaires. Même le *Fondo de Solidaridad para la Producción*, du *Programa Nacional de Solidaridad*, qui permet l'obtention de crédits de campagne sans intérêts, n'a guère été sollicité par les habitants de SLQ, par manque d'information et de confiance. Le crédit usuraire disponible au niveau de la communauté ne semble pas difficile à obtenir, mais son coût élevé (10 % par mois) limite son usage à des emprunts sur de brèves périodes (quelques mois). Pour des emprunts importants à plus long terme, les villageois ont parfois recours à la mise en gage d'une parcelle (*empeño de tierra*), évoquée par des informateurs mais non enregistrée lors des enquêtes<sup>16</sup>.

On peut penser qu'un accès aisé à un crédit peu onéreux serait de nature à modifier le rôle joué directement ou indirectement par ces différents facteurs dans les pratiques foncières. Ce crédit ne pourrait toutefois pas être accordé sur la base de la production agricole, trop incertaine, généralement de médiocre productivité et destinée à l'autoconsommation. Il devrait être remboursable grâce aux revenus non agricoles<sup>17</sup>, et garanti

14. La journée de travail avec attelage était échangée contre 2 à 3 jours de travail manuel, pour un rapport des prix de 2,5. Le labour au tracteur d'un hectare était échangé contre 6 à 8 jours de travail manuel, pour un rapport de prix de 7,5.

15. ROMERO FRIZZI, 1988, p. 153.

16. Le prêteur avance au propriétaire une somme d'argent, en échange du droit d'usage d'une parcelle, jusqu'à ce que cette somme soit remboursée, la production de la parcelle pendant la durée du prêt correspondant aux intérêts de l'emprunt.

17. Transferts migratoires en particulier (26 exploitations sur 55 avaient au moins un actif disposant d'un titre de séjour légal aux États-Unis). La migration temporaire aux États-Unis s'est

soit par le capital accumulé par l'emprunteur (terres, attelage, maison), soit par un système de caution solidaire. Dans un cas comme dans l'autre, on peut douter sérieusement que les producteurs fassent appel à un tel crédit, par refus de mettre en garantie un bien vital pour la simple reproduction de la cellule domestique, par méfiance viscérale vis-à-vis des acteurs institutionnels, ou du fait des difficultés de l'action collective, dès lors que cette dernière ne vise pas à gérer les affaires communales.

En d'autres termes, la question du crédit à SLQ – et donc de son rôle dans les pratiques foncières – renvoie à des considérations plus fondamentales comme le faible niveau d'accumulation économique, l'incertitude à laquelle les producteurs sont confrontés, les conditions marginales de production ou encore les limites à l'action collective.

### *Une logique «d'auto-restriction»*

Un autre facteur intervenant dans les pratiques foncières, de type comportemental, renvoie au fait que «mieux vaut avoir le maïs dans la parcelle, que l'argent en poche pour l'acheter. L'argent file, le maïs reste». Les propriétaires justifient souvent en ces termes leur préférence pour le métayage, plutôt que pour la perception d'une rente en numéraire. Cette attitude d'auto-restriction est usuellement illustrée par la métaphore d'Ulysse<sup>18</sup> : Ulysse, sachant qu'il ne sera pas en mesure de résister à l'attrait des sirènes, demande à ses compagnons de l'attacher au mât de son navire. Cette métaphore traduit le problème d'un conflit inter-temporel de préférences : certains acteurs, pour atteindre leur objectif défini en fonction de leurs préférences en  $t_1$  (garantir l'alimentation du groupe domestique), estiment nécessaire de réduire leur marge de manœuvre en  $t_2$  (demander le versement de la rente en nature, et non en espèces), afin d'éviter qu'un changement dans leur fonction de préférence ne les conduise à faire un choix réprouvé en  $t_1$  (cas extrême, mais effectif à SLQ: dilapider dans l'alcool l'argent qui aurait été reçu au titre de la rente).

### *Le rôle de l'incertitude dans la production*

Certains économistes analysent le métayage comme un système de répartition et de transfert du risque : dans le cas d'une location, le tenancier supporte tous les risques de la production; dans le cas d'un mode de faire-valoir direct avec emploi de main-d'œuvre salariée, c'est le propriétaire qui en supporte le poids; un contrat de métayage permet de répartir le risque entre les deux parties. On retrouve cette logique dans la communauté de SLQ, mais subordonnée à la stratégie d'auto-provisionnement. Ainsi, certains propriétaires donnent effectivement en métayage leurs excédents

---

amorcée dans les années 40 et s'est intensifiée à partir des années 1970. Pour une analyse des relations entre migration et systèmes de production agricole à SLQ: COLIN *et al.*, 1997.

18. ELSTER, 1984.

fonciers par crainte de la perte financière qui pourrait résulter de l'emploi de main-d'œuvre rémunérée, en cas de mauvaise campagne; ce choix n'est toutefois opéré que lorsque l'auto-approvisionnement est considéré comme assuré. Certains «tenanciers potentiels» préfèrent, une fois également l'auto-approvisionnement assuré, louer leur capacité excédentaire de travail avec l'attelage, plutôt que de prendre une parcelle en métayage, en sus des superficies travaillées en faire-valoir direct; il y a alors rejet de la prise de risque qu'impose le métayage, comparativement à celui encouru sur le marché du travail. Cette logique ne peut que renforcer la réticence à prendre une parcelle en location (ou plus souvent, le simple fait de ne pas envisager une telle pratique).

### Types d'exploitations et mode de faire-valoir

En définitive, les modes de faire-valoir à SLQ renvoient à toute une gamme de facteurs : contraintes en terre ou en force de travail manuelle et attelée, coûts de transaction, fonction d'auto-approvisionnement de la production agricole, contraintes de financement, stratégie de minimisation des débours monétaires, capacité de supervision des manœuvres, attitude face au risque. Ces différents facteurs – ou du moins les plus « structurels » d'entre eux – permettent l'établissement d'une typologie élémentaire des exploitations sur la base du mode de faire-valoir pratiqué.

Preennent en métayage, afin d'assurer leur auto-approvisionnement en grains et fourrages, les producteurs sous contrainte foncière forte (groupe 1a) ou plus modérée (groupe 1b) qui disposent, sauf exceptions, d'un attelage. Le métayage permet alors d'augmenter la capacité de production de l'exploitation, sans encourir les débours monétaires d'une location. Toute capacité de travail excédentaire de l'attelage ne se traduit cependant pas par la prise d'une parcelle en métayage: une fois l'auto-approvisionnement considéré comme assuré, l'aversion au risque pourra conduire certains à louer leur attelage, plutôt qu'à prendre en métayage (différence entre les groupes 3a et 1b).

À SLQ, deux types de propriétaires donnent en métayage. D'une part, des exploitations « importantes », disposant même de tracteurs, dont l'approvisionnement en maïs et en fourrage est garanti par la production des parcelles cultivées en faire-valoir direct (groupe 2a). Pour ces unités de production, donner en métayage permet de valoriser des disponibilités foncières excédentaires, tout en minimisant les coûts monétaires de production, en limitant les risques de production et en évitant les problèmes de supervision des journaliers agricoles. Recourir au métayage relève alors du choix.

D'autre part, des petits propriétaires fonciers ne disposant pas d'attelage ni parfois de main-d'œuvre familiale masculine, et sous contrainte foncière (groupe 2b). Ces propriétaires sont dans l'obligation de donner en métayage, du fait de l'impossibilité de payer la location de l'attelage et

l'éventuel appel à des manœuvres pour mettre en culture en faire-valoir direct la totalité de leurs disponibilités foncières (ils se différencient en cela des exploitations des groupes 3c et 3d). Pour certains (femmes, personnes âgées), joue également la difficulté de recruter des manœuvres et surtout de trouver des attelages, ou de superviser le travail réalisé. Le métayage est alors un arrangement imposé par ces contraintes « absolues ».

Ces données font référence aux exploitations enquêtées qui cédaient des terres en faire-valoir indirect ; on dispose parallèlement d'informations sur 12 propriétaires non enquêtés mais dont les tenanciers l'ont été. D'après ces derniers, la cession en métayage s'expliquerait par :

- l'absence d'attelage (3 cas) ou de main-d'œuvre masculine (du fait en particulier de la migration aux États-Unis, 4 cas), correspondant donc aux exploitations du groupe 2b;

- le fait que le propriétaire ait « trop de terres » (2 cas), correspondant au groupe 2a;

- une activité principale non agricole (3 cas, tous commerçants à Tlacolula). Ce troisième type de propriétaires cédant « à medias » a été également mis en évidence dans d'autres travaux portant sur les Vallées Centrales<sup>19</sup>. On peut penser que pour un tel groupe, le fait de donner en métayage présente le triple avantage de se décharger de toute contrainte de gestion de la parcelle, de ne pas risquer l'investissement que représenterait l'emploi de main-d'œuvre rémunérée et de permettre l'approvisionnement en un maïs *criollo* apprécié.

N'entrent pas dans un contrat de métayage, en tant que propriétaires ou tenanciers, tous ceux qui sont en mesure de travailler leurs terres avec leurs propres ressources, sous forte contrainte foncière (groupe 3a) ou non (groupe 3b). N'y entrent pas non plus les exploitants qui ne disposent pas d'un attelage, ni parfois même de force de travail familiale, mais qui ont les moyens de travailler une parcelle en faire-valoir direct, en louant l'attelage et en faisant éventuellement appel à des manœuvres agricoles. Ce choix sera plus facilement opéré si la superficie concernée est faible (groupe 3c), ou si l'exploitation bénéficie des revenus de la migration (groupe 3d). Il permet de conserver toute la production de grains et de vendre le fourrage, ou d'échanger ce dernier contre du travail.

Ces groupes ne sont en rien figés. D'une part, parce que dans certains cas la relation de métayage reste conjoncturelle. Ainsi, il arrive qu'un besoin financier urgent ait conduit à la vente de l'attelage; tant qu'un nouvel attelage n'est pas acheté, l'exploitant cèdera une partie au moins de ses terres en métayage. Parfois encore, une parcelle d'un membre de la famille parti aux États-Unis est prise provisoirement en métayage. Cette logique conjoncturelle concerne 6 des 28 exploitants impliqués dans une relation actuelle ou passée de métayage et pour lesquels il a été possible d'obtenir des informations fiables.

19. DISKIN, 1967; PINON JIMENEZ, 1982; STOLMAKER, 1973.

D'autre part, parce que le cas de SLQ, comme celui d'autres villages des Vallées Centrales<sup>20</sup> permet de vérifier, dans une certaine mesure, l'hypothèse de l'*agricultural ladder*, selon laquelle le mode de faire-valoir au sein d'une exploitation évolue parallèlement au cycle de vie de cette dernière<sup>21</sup>. Le jeune aide familial peut ainsi amorcer son autonomie en prenant une parcelle en métayage avec l'attelage de son père, puis avec son propre attelage, l'achat de ce dernier étant considéré comme prioritaire, relativement à celui de la terre. L'accès ultérieur à la propriété foncière, par héritage et/ou acquisitions (grâce en particulier, ces dernières décennies, à la migration vers les États-Unis), n'implique pas systématiquement l'abandon de la prise de parcelles en métayage. Cette dernière ne sera délaissée qu'à partir du moment où la superficie possédée assure l'autosuffisance alimentaire de la famille et de l'attelage. Par la suite, si l'exploitant a pu accumuler un capital foncier « important », il cèdera à son tour une ou des parcelles en métayage.

Dans le processus d'accumulation des exploitations, le métayage reste une pratique fréquente malgré les revenus de la migration, dans la mesure où il n'est pas possible, à la suite d'un seul séjour aux États-Unis, tout à la fois de s'installer (achat d'un lot urbain, construction d'une maison, festivités du mariage, etc.), et d'acheter attelage et terres. Le migrant investit prioritairement dans la construction d'une maison, puis achète un attelage et prend des terres en métayage, en attendant un autre départ qui lui permettra d'agrandir son patrimoine foncier. Il est possible de positionner dans cette dynamique 16 des 28 exploitants pour lesquels nous disposons d'informations : 8 dans la phase initiale d'accumulation (prise en métayage par de jeunes exploitants, dont le procès d'accumulation est amorcé et qui envisagent de le poursuivre, avec abandon à terme du métayage), 6 correspondant à des exploitations travaillant uniquement en faire-valoir direct, mais ayant pris en métayage dans le passé, de façon non conjoncturelle, et 2 correspondant à des exploitations cédant en métayage, après avoir, dans le passé, pris en métayage puis travaillé uniquement en faire-valoir direct. L'hypothèse de l'*agricultural ladder* demande toutefois un ajustement dans le cas de SLQ, dans la mesure où la cession en métayage peut intervenir non seulement en fin de cycle, mais également en début, lorsqu'un jeune, qui hérite de terres mais ne dispose pas d'attelage, donne en métayage avant d'avoir la possibilité d'en acheter un.

En définitive, on ne peut réellement distinguer les métayers des propriétaires, une fois prise en compte la dimension diachronique et la pratique conjoncturelle du métayage, que dans 6 cas sur 28. Ces exploitants cèdent systématiquement en métayage par incapacité à travailler en faire-valoir direct, ou prennent systématiquement en métayage, sans perspective d'accumulation foncière, autrement dit sans pouvoir être resitués par rapport à l'hypothèse de l'*agricultural ladder*.

---

20. TURKENIK, 1975.

21. COLIN, 1995.



On peut tenter, dans une certaine mesure, de hiérarchiser les différents facteurs intervenant dans les pratiques foncières à SLQ. À un premier niveau, ces pratiques sont configurées par un jeu d'interactions entre des dotations en facteurs de production (attelage, terre, capacité de travail familiale et/ou de supervision d'une main-d'œuvre rémunérée, disponibilités financières), le contexte agro-écologique et économique immédiat (incertitude agro-climatologique, imperfection du marché des locations d'attelages, contrainte de crédit) et des logiques d'acteurs telles que les stratégies d'auto-provisionnement et de minimisation des débours monétaires, l'attitude face au risque de production, la logique « d'auto-restriction ».

Ces déterminants « de premier niveau », les plus immédiats à l'analyse, renvoient eux-mêmes à une série de déterminants de niveau supérieur :

- le fait migratoire, dont l'incidence est ambivalente, pouvant tant favoriser l'offre de faire-valoir indirect, en ponctionnant la capacité de travail familiale et/ou de supervision d'une main-d'œuvre rémunérée, que contribuer à la réduire, les transferts migratoires pouvant alors être utilisés pour le paiement de manœuvres ou l'achat de terres en propriété;
- le développement d'activités locales hors exploitation, dont l'incidence sur les modes de faire-valoir est également, pour les mêmes raisons, ambivalente;
- les préférences organoleptiques, l'imperfection du marché du maïs « criollo », les stratégies *safety first* et de minimisation des débours monétaires qui se combinent pour expliquer l'objectif d'auto-provisionnement ;
- ces stratégies elles-mêmes renvoient à plusieurs sources d'incertitude (agro-climatique, futurs termes de l'échange des revenus monétaires, etc.), aux faibles excédents agricoles, à un niveau d'accumulation réduit, à la dimension du groupe de consommation, à un raisonnement économique valorisant différemment un peso déboursé et un peso potentiellement gagné, etc.

La rationalité des pratiques foncières n'est donc pas à rechercher dans un simple déterminant (coûts de transaction, risque, incitation, information imparfaite, pour reprendre des éléments fréquemment évoqués par les théories économiques contemporaines du métayage), ni même dans un compromis entre deux déterminants-clés (réduction du risque *versus* réduction de l'incitation), mais dans le jeu complexe d'une combinaison de facteurs.

## BIBLIOGRAPHIE

- COLIN, Jean-Philippe, « De Turgot à la nouvelle économie institutionnelle. Brève revue des théories économiques du métayage », *Économie Rurale*, 1995, 228, p. 28-34;
- , (éd.), *Figures du métayage. Étude comparée de contrats agraires (Mexique)*, Paris, IRD Éditions, 2003.
- COLIN, Jean-Philippe, DE CHATEAU-THIERRY, Héléne, ROUY, Clémence, NAVARRO, Hermilio, « Systèmes de production et migration dans une communauté rurale mexicaine », in GASTELLU, Jean-Marc, et MARCHAL, Jean-Yves, (éd.), *La Ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, ORSTOM, 1997, p. 553-573.
- DISKIN, Martin, *Economics and Society in Tlacolula, Oaxaca*, Mexico-Los Angeles, Ph.D. Dissertation, University of California, 1967.
- ELSTER, Jon, *Ulysses and the Sirens. Studies in rationality and irrationality*, Cambridge et Paris, Cambridge University Press et Maison des Sciences de l'Homme, 1984.
- KIRKBY, Anne, *The Use of Land and Water Resources in the Past and Present Valley of Oaxaca*, Ann Arbor, University of Michigan, Memoirs of the Museum of Anthropology, 1973.
- LIPTON, Michael, « The Theory of the Optimizing Peasant », *Journal of Development Studies*, 1968, 68(4), p. 327-351.
- PINON JIMENEZ, Gonzalo, « San Bartolomé Quialana: ¿Comunidad campesina o localidad de jornaleros agrícolas? », in BENITEZ ZENTENO, R., (éd.), *Sociedad y política en Oaxaca, 1980*, Oaxaca, Universidad Autónoma Benito Juárez, Oaxaca, 1982, p. 3-31.
- ROMERO FRIZZI DE LOS, Angeles M., « Époque coloniale (1519-1785) », in REINA, L., (éd.), *Historia de la cuestión agraria mexicana. Estado de Oaxaca. I. Prehispánico-1924*, Mexico, Juan Pablos Editor, 1988, p. 107-178.
- STOLMAKER, Charlotte, *Cultural, Social and Economic Change in Santa María Atzompa*, Los Angeles, Ph.D. Dissertation, University of California, 1973.
- TURKENIK, Carole, *Agricultural Production Strategies in a Mexican Peasant Community*, Los Angeles Ph.D. Dissertation, University of California, 1975.



# Exploiter la terre

## Les contrats agraires de l'Antiquité à nos jours

Actes du Colloque de Caen (10-13 septembre 1997)  
édités par Gérard Béaur, Mathieu Arnoux et Anne Varet-Vitu



Bibliothèque  
d'Histoire  
Rurale



Association  
d'Histoire  
des Sociétés  
Rurales

7

# Exploiter la terre Les contrats agraires de l'Antiquité à nos jours

Actes du Colloque de Caen  
(10-13 septembre 1997)  
édités par Gérard Béaur, Mathieu Arnoux  
et Anne Varet-Vitu

## Bibliothèque d'Histoire Rurale 7

*Collection dirigée  
par Jean-Marc Moriceau*

**L**ES CONTRATS forment un élément essentiel des systèmes de relations dans les sociétés rurales. La confrontation des pratiques attestées dans des contextes très différents, de l'Antiquité à nos jours, permet d'apprécier la souplesse du lien contractuel et de mesurer comment les hommes choisissent à chaque moment les formes de contrats qui se prêtent le mieux à la résolution de leurs problèmes.

Au-delà des particularités de cette documentation suivie sur le long terme, c'est la vie des communautés rurales, la gestion de leur espace, l'organisation de leurs travaux et la condition de leur permanence qui sont au cœur de l'ouvrage.

Avec des contributions de Annie Antoine, Eustathia Argyrou, Guy Astoul, Gérard Béaur, Jacques Beauroy, Giuliana Biagoli, Mónica Alejandra Blanco, Isabel Boussard, Pierre Brocheux, Francis Brumont, Salvador Calatayud Giner, Jean-Philippe Colin, María Cruz Romeo Mateo, Serge Dontenwill, Françoise Fortunet, Mercedes Gamero Rojas, Samuel Garrido Herrero, Danilo Gasparini, Elisabeth Griffiths, Brigitte Maillard, Maria Malatesta, Arnaldo Marcone, Manuela Martini, Rafael Mata Olmo, Françoise Michaud-Fréjaville, Jesús Millán y García-Varela, Antonio José Mira Jódar, Claudia Moatti, María Dolores Muñoz Dueñas, Jean-Louis Ormières, Anna Maria Pull Quaglia, Eva Serra i Puig, Abdoul Sow, François Spindler, Marie-Christine Thaïze-Challier, Vincent Thébault, Alejandro Tortolero Villaseñor, Jean-Pierre Vallat, Pau Viciano, Adrian Gustavo Zarilli, Monique Zerner.

ISBN : 2-911369-06-8

Prix de vente : 45 €

